



LE BONO
GOLF DU MORBIHAN

LE BON'ÉCHO 3
Novembre - Décembre 2020

Retour en images sur la rentrée au Bono !



1. Spectacle de Viviane Sibout 2. Les journées du patrimoine 3. Le forum des associations
4. Les rencontres préhistoriques 5. L'opération nettoyage et diagnostic des chemins du Bono 6. Pot d'accueil des nouveaux arrivants 7. La rentrée scolaire 8. Escape Game à la médiathèque 9. Histoire ostréicole de la rivière du Bono.

Qu'est-ce que le PNR ?

Le Parc du Golfe du Morbihan a vocation à protéger le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire ; un territoire convoité en pleine croissance économique et démographique.

**Un Parc Naturel Régional
c'est une reconnaissance nationale.**

En actant son adhésion, la commune du Bono a compris les enjeux et les intérêts d'être acteur au sein du PNR. Elle a clairement inscrit dans ses axes prioritaires : le patrimoine, le domaine maritime, les chemins côtiers et ruraux, la biodiversité en espérant être retenue pour la mise en place d'un Atlas de la Biodiversité.



**Parc
naturel
régional
du Golfe
du Morbihan**
Park ar Mor Bihan
Une autre vie s'invente ici

Suivez toutes les actualités de la commune sur la page facebook !

Pour recevoir le Bon'écho par mail, inscrivez-vous à accueil@lebono.fr

 [@mairielebono](https://www.facebook.com/mairielebono)



- Collecte nationale de la Banque Alimentaire -

Les vendredi 27 et samedi 28 novembre, aura lieu la collecte nationale de la banque alimentaire.

Nous comptons sur votre générosité pour déposer dans les caddies prévus à cet effet, à l'entrée de la supérette du Bono ainsi qu'à l'épicerie Bonoloco vos dons (alimentaires, légumes secs, hygiène...).

Les élèves du groupe scolaire Jean-Louis Etienne pourront également déposer des denrées à l'entrée de l'école.

Des colis alimentaires sont distribués chaque mois aux familles suivies par le CCAS.

Vos dons sont donc les bienvenus toute l'année !

Un GRAND merci pour votre générosité !

La minute du CCAS



CONSERVES DE FRUITS OU DE LÉGUMES



HUILES



CONSERVES DE POISSON OU DE VIANDE



FÉCULENTS : PÂTES, RIZ, SEMOULE...



SUCRE



PLATS CUISINÉS



- Le repas des aînés -

Vu le contexte sanitaire actuel, le Conseil d'administration du CCAS a décidé à l'unanimité de **ne pas organiser** le repas des aînés 2020, mais d'offrir un colis de Noël aux personnes âgées de 75 ans et plus.

Un courrier a été adressé aux intéressés. Si vous êtes concernés mais ne l'avez pas reçu, merci de vous faire connaître en mairie.

Tel : 02 97 57 88 98 / ccas@lebono.fr

- Permanences de l'assistante sociale en mairie du BONO -

- Mercredi 21 octobre matin
- Jeudi 5 novembre matin
- Mercredi 18 novembre matin

Pour prendre rendez-vous, appelez le **Centre Medico Social de Vannes : 02 97 69 52 00**

Flash sécurité routière

Le saviez-vous ?

A cet endroit c'est la priorité à droite qui s'applique !



-ALERTE CAMBRIOLAGE- Ayez les bons réflexes !

La gendarmerie a été amenée à intervenir plusieurs fois ces dernières semaines pour constater des cambriolages sur la commune.

Nous vous recommandons la plus grande vigilance lors de vos absences.

En cas de comportement suspect, composez le 17.

Fermeture de la Médiathèque PASSE-PORT, au public.

En attendant de pouvoir rouvrir ses portes, la médiathèque du Bono vous propose un service de retrait en mode "drive" à partir du 4 Novembre.

Réservez sur : mediathequesdugolfe.bzh

Prenez RDV sur : bit.ly/mediathequelebono par mail : mediatheque@lebono.fr

Tel : 02 97 57 95 40

Toute l'équipe vous remercie pour votre compréhension!





- Le Verger du Bono -

D'abord artisans indépendants plombiers-chauffagistes pendant 11 ans dans l'Aisne, le couple s'est reconverti en 2016 dans le commerce de proximité. Leur attirance pour la Bretagne et l'idée cheminant de reprendre un petit commerce, Hubert et Sophie Kerguelen, saisissent une opportunité pour changer de vie et se rapprocher des gens.

En reprenant le 1er avril 2020, à 42 et 51 ans, l'épicerie "Le verger", ils font connaissance avec les Bonovistes masqués et autres gens de passage, qui leur ont réservé un accueil chaleureux, très apprécié.

Aux côtés de Gaëlle et Catherine, déjà salariées de l'épicerie, ils travaillent aujourd'hui à la modernisation de leur commerce par quelques travaux d'aménagement, continuent de servir, écouter et participent à maintenir et développer le dynamisme du bourg.



- La crêperie du vieux pont -

Juliette Bataille et Martin Galaup sont les propriétaires de la crêperie "Le Vieux Pont" depuis avril 2019. Après avoir tenu une sandwicherie de nuit à Carnac pendant 5 ans, ils souhaitent se lancer dans une nouvelle aventure et c'est au Bono qu'ils s'installent.

Originaires d'Auray, ils ont eu un véritable coup de cœur pour le lieu, l'ambiance, ainsi que la vie du village et ont reçu un accueil chaleureux des bonovistes.

Martin est en cuisine, Julie crêpière les a rejoints en juin dernier et Juliette est en salle. Vous pourrez déguster galettes, crêpes et burgers au kouign de blé noir pour conserver l'esprit breton et découvrir les nouveautés à l'ardoise.

Voici les horaires d'hiver :

12h-14h / 19h-21h30 du mercredi au dimanche

Un petit tour du côté de chez toi!



- "Le compagnon de la mer" -

Originaire de Séné, François Dorso rentre à l'école de pêche à 14 ans où il fait son tout premier stage sur le "Tamaris" avec Philippe et Michel Pasco.

La pêche faisant partie de sa vie depuis son plus jeune âge, il naviguera sur différents chalutiers, multipliant ses compétences. C'est ainsi qu'il décide de se mettre à son compte avec un petit chalutier le "Du-Bihen" mais rencontre des difficultés.

Il repart donc sur d'autres bateaux et entend parler de Patrice Héno, patron pêcheur bonoviste, qui cherche un matelot. Ni une ni deux, François embarque avec lui et quelques mois plus tard décide de poser ses valises au Bono car ici, il retrouve un peu de son Séné.

C'est tout naturellement qu'il reprend le chalutier de son ancien patron et que sa compagne Julie Nédélec l'épaula en faisant les marchés.

Vous pouvez retrouver Julie et le bon poisson frais pêché par François et Pierre, son matelot :

Le mardi et Vendredi à Arradon, le Jeudi à Crach et le Mercredi et Samedi au Bono.

À la rencontre de votre personnel communal



- Thérèse Bailly -

Après avoir été secrétaire médicale, Thérèse arrive au Bono en Mars 2002 en tant qu'adjoint administratif.

En mairie, elle est en charge de l'accueil physique et téléphonique, responsable de l'état civil, de l'organisation des élections, des courriers du maire et des élus, de la mise à jour des différents supports de communication, des archives communales et enfin du CCAS avec pour mission : Banque Alimentaire, accueil renseignements et suivi des dossiers, fonds de solidarité logement, épicerie solidaire et logements sociaux.



Etat civil

Naissance(s)

- Juline MILCENDEAU (25/08/2020)
- Paul MACHECOURT (24/10/2020)

Seuls apparaissent les avis de naissance dont les parents ont autorisé la publication lors de la déclaration de naissance

Mariage(s)

- Sandra PEDROSA et Jean-Marie GENILLARD (17/10/2020)

Décès

- Marie FIAT-SOREL (90 ans)
- Geneviève PIPETTE née LE GLOANIC (90 ans)

Appel à candidatures



- Comités consultatifs -

Lors du dernier conseil municipal du **19 octobre**, a été actée la création d'un comité consultatif "**sécurité et déplacements**".

Si vous souhaitez rejoindre ce comité, merci de présenter votre candidature par mail (accueil@lebono.fr), par courrier ou à l'accueil de la mairie avant le **8 Décembre**.

- Remerciements -

L'ensemble des élus vous remercie vivement de votre mobilisation pour intégrer les comités consultatifs. Certains ont obtenus un vif succès et nous n'avons pas pu retenir toutes les candidatures, en revanche vous pouvez encore rejoindre les trois comités consultatifs pour lesquels il reste quelques places :

- Restaurant scolaire
- Finances
- Développement économique

*Candidatures à présenter en mairie avant le **8 Décembre**.

L'agenda bimestriel



- **11/11** : Cérémonie commémorative armistice 1914-1818
- **27/11 et 28/11** : Collecte nationale de la Banque Alimentaire
- Groupe scolaire, Bonoloco et le Verger du Bono
- **05/12 matin** : Telethon 2020 (Vente de gâteaux)

Place du marché

(Vente de compositions florales, les oeuvres de l'association "Talents cachés", les confections ainsi que la livraison des sapins de Noël précommandés de l'amicale de l'école, vente de crêpes et galettes et tombola.)

Salle Viviane Le Mentec

Au vu du contexte sanitaire actuel, les précisions sur les différentes manifestations (horaires, lieux) seront mises en ligne sur le site de la mairie (www.lebono.fr).

Par ailleurs, la tenue de ces événements est soumise à l'évolution de la situation sanitaire.

À vos Machines !



Domicile partagé **TI LAOUE**, recherche couturière(s) pour confectionner des blouses pour le personnel de l'établissement.

Merci de contacter la structure au :
09 67 32 68 64



LE BONO
GOLF DU MORBIHAN

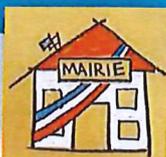
Le Bon'Echo

Flash COVID 19



Suivez l'actualité sur Facebook : @mairielebono ainsi que sur le site de la mairie

Prenez soin de vous, soyez prudents



Mairie / CCAS

- ✓ Les services de la mairie restent ouverts aux horaires habituels pendant la période de confinement. L'agence postale reste ouverte aux horaires habituels
- ✓ Les personnes fragiles, handicapées ou isolées qui se trouvent dans l'impossibilité de faire leurs courses de 1^{ère} nécessité, aller à la pharmacie... peuvent se faire connaître en mairie : accueil@lebono.fr ou 02 02 97 57 88 98.



Une permanence sera assurée par le CCAS tous les matins, du lundi au vendredi entre 10h et 11h, pour répondre à vos questions.



Nouveau Protocole Péri-Scolaire

Compte-tenu du protocole sanitaire renforcé nous sommes amenés à modifier l'accueil de la garderie du matin et du soir.

Le matin, à partir de 7h30 il faudra déposer les enfants à la bibliothèque (BCD) en passant par le portillon de l'école maternelle et sans entrer dans le bâtiment.

Le soir, toujours en passant par le portillon de l'école maternelle, les enfants seront à récupérer devant la salle de motricité pour les maternelles et devant la BCD pour les élémentaires.

Nous vous remercions de bien vouloir venir masqués et de respecter le marquage au sol devant chaque porte. Vous ne devez absolument pas pénétrer dans l'école. En attendant prenez soin de vous!!

Patricia Fravallo, Coordinatrice Enfance-Jeunesse : 06 82 60 93 18 ou enfancejeunesse@lebono.fr

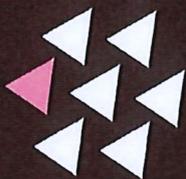


« Non » à la fermeture des commerces !

La mairie du Bono a adressé un courrier au Préfet du Morbihan, en lien à la demande de l'Association des Maires de France et de l'AMF 56, demandant de revoir la position actuelle sur la fermeture des commerces non essentiels et de faire confiance à ces commerçants ainsi qu'aux élus municipaux sur leur territoire pour convenir des mesures éventuellement complémentaires à prendre pour permettre à ces commerces de pouvoir poursuivre leurs activités.

*Ne pas jeter sur la voie publique

MÉDIA —
THÈQUES
DU GOLFE



CLIQUE ET RAPPLIQUE MODE D'EMPLOI

En attendant de pouvoir rouvrir leurs portes et dans l'attente de l'évolution de la situation sanitaire, les médiathèques du pôle rose proposent un service de retrait de commandes en mode «drive» à partir du 4 novembre (et jusqu'à nouvel ordre).



RÉSERVEZ

10 livres, 5 CD et/ou 4 DVD qui vous intéressent sur le catalogue en ligne

www.mediathequesdugolfe.bzh

La navette circule entre les médiathèques du pôle rose, vous pouvez donc réserver vos documents dans toutes les médiathèques. Les bibliothécaires sont joignables par téléphone pour vous aider dans vos recherches.

 la médiathèque de Plougoumenen commence le drive le 12/11

PRENEZ RDV SUR

bit.ly/mediathequelebono

ou au

02.97.57.95.40

mediatheque@lebono.fr

Le lundi de 15h à 17h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h

RAPPLIQUEZ !

Venez retirer vos commandes sur rendez-vous dans l'entrée de la médiathèque le lundi de 15h à 17h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 10h à 12h



Des créneaux sont attribués toutes les 5 min, aussi nous vous demandons de respecter scrupuleusement votre heure de rdv et de prévenir en cas d'empêchement pour que votre créneau puisse être réattribué. Une seule personne par foyer pour le retrait.

BON À SAVOIR

JUSQU'AU 15 DÉCEMBRE...

Les adhésions échues sont prolongées gratuitement.

...LES RETOURS DE DOCUMENTS

Vous disposez de boîtes de retour de documents à l'espace culturel Le Triskell

à Ploeren (côté parking boulangerie) et à la médiathèque Passe-Port au Bono.

Vous pouvez aussi rendre vos documents lors du retrait de votre commande auprès de toutes les médiathèques.

Au plaisir de vous retrouver et continuez de prendre soin de vous et des autres !



CORONAVIRUS : LES GESTES BARRIÈRES

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement les mains
ou utiliser une solution hydro-
alcoolique**



**Tousser ou éternuer dans son
coude ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans un mouchoir
à usage unique**



**Porter correctement un masque
quand la distance ne peut pas
être respectée et dans les lieux
où cela est obligatoire**



**Respecter une distance d'au
moins un mètre avec les autres**



**Limiter au maximum ses
contacts sociaux (6 maximum)**



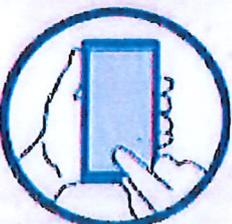
Éviter de se toucher le visage



**Aérer les pièces 10 minutes,
3 fois par jour**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
appel gratuit

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés, déplacements pour un concours ou un examen.
- Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
- Consultations, examens et soins ne pouvant être ni assurés à distance ni différés et l'achat de médicaments.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
- Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
- Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
- Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.